RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Lyon

Guide du résident 2023 2024

Rhône | Loire | Ain

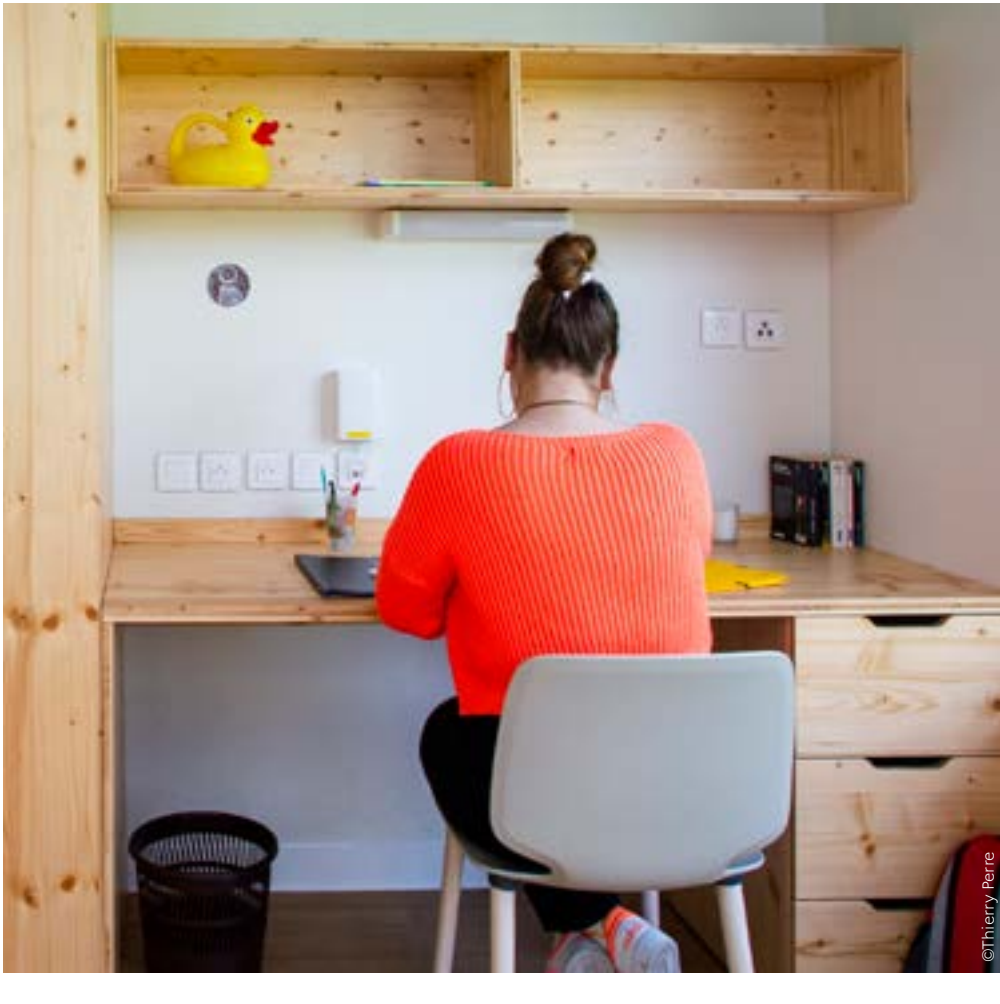

©Thierry Perre

@crouslyon

crous-lyon.fr

Sommaire

Bienvenue en résidence universitaire ..... p. 4
Les engagements du Crous ..... p. 6
Mon installation ..... p. 7
Le paiement de mon loyer ..... p. 8
La demande d'aide au logement à la CAF ..... p. 9
Ma connexion à Internet ..... p. 9
Ma vie quotidienne dans un lieu de vie partagé ..... p. 11
- Responsabilité de mon logement
- Règles de vie
- Entretien de mon logement et écogestes

Ma sécurité ..... p. 14
Les personnes ressources à mon écoute ..... p. 16
- Accueil central
- Étudiants référents
- Handicap
- Service social
- Santé
- Santé mentale

Ma vie étudiante ..... p. 18
- Déplacements
- Restauration universitaire
- Animations en résidence universitaire
- Des rendez-vous toute l'année
- Soutien aux projets étudiants
- Concours de création étudiante

Le renouvellement de mon logement ..... p. 23
La préparation de mon départ ..... p. 24
Contacts des résidences ..... p. 26

Bienvenue en résidence universitaire !

Chères résidentes, chers résidents,

Je vous remercie d'avoir choisi de vous loger dans le parc de résidences universitaires proposé par le Crous de Lyon.

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires est un établissement public qui dépend du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui a en charge la mise en œuvre de la politique de l'État dans le domaine de la vie étudiante.

Le Crous de Lyon participe au réseau des œuvres universitaires et scolaires, à la tête duquel se trouve le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous).

Il a vocation à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, mais aussi la vie étudiante dans son ensemble, au travers d'un panel de missions qui se déclinent autour de quatre axes : les aides sociales, le logement, la restauration universitaire et la culture.

Le Crous de Lyon travaille en lien étroit avec les collectivités (région, agglomération, villes), l'Université de Lyon (Communauté d'universités et d'établissements Lyon Saint-Étienne) et établissements d'enseignement supérieur, pour développer ensemble la vie étudiante.

Il inscrit son action au service des étudiants, et en concertation avec l'ensemble des collectivités pour promouvoir une vision partagée de la vie étudiante.

Vous pourrez très vite constater combien il est agréable d'étudier dans l'académie de Lyon qui se trouve de ce fait, particulièrement attractive. Je suis convaincu que vous aurez beaucoup de plaisir à effectuer votre cursus universitaire, et tout simplement à vivre au quotidien, que vous soyez étudiants dans le Rhône, dans la Loire ou dans l'Ain.

Le guide qui vous est proposé doit vous permettre de disposer de toutes les informations nécessaires à votre installation en résidence universitaire, mais surtout de prendre la mesure des services qui vous sont proposés par le Crous de Lyon.

L'ensemble des personnels est à votre écoute pour vous accompagner dans votre installation, mais aussi tout au long de votre cursus, pour vous aider à trouver les solutions les mieux adaptées.

Je vous souhaite une très bonne installation et une excellente rentrée.

Christian Chazal
Directeur général
du Crous de Lyon

Bonjour à toutes et à tous,

Nous voici au seuil d'une nouvelle année universitaire. Il est donc l'heure de vous souhaiter un bon emménagement dans le nouveau lieu de vie qui vous accompagnera pour l'année à venir.

Les élus étudiants et élues étudiantes du Crous de Lyon sont heureux de vous accueillir au sein des résidences pour cette nouvelle année et vous souhaitent une bonne acclimatation dans notre belle région Auvergne-Rhône-Alpes.

En tant que représentants et représentantes des étudiants et des étudiantes au Conseil d'administration du Crous, nous restons à votre entière disposition afin de vous accompagner tout au long de votre année, et plus largement, de vos études sur les territoires lyonnais, ligérien et de l'Ain.

N'oubliez pas que toute question est pertinente, qu'elle concerne l'organisation du Crous, les différents services et aides auxquels vous pouvez prétendre ou encore des demandes d'informations plus générales ! Alors n'hésitez pas à venir vers nous !

Ce guide saura vous apporter en grande partie des réponses aux interrogations que vous pouvez d'ores et déjà avoir sur votre installation et sur le début de ce nouvel épisode qui commence pour vous.

En vous souhaitant une excellente rentrée à toutes et à tous !

Marie Lavoignat
Vice-présidente Étudiante du Crous de Lyon

Les engagement du Crous
notre charte qualité

Le Crous de Lyon s'engage à :

1. vous proposer des logements meublés, équipés, situés à proximité des campus et des transports en commun, à un tarif social
2. vous accueillir, vous informer et vous accompagner dans toutes vos démarches d'installation
3. vous proposer des équipements et une durée de séjour qui s'adaptent à vos besoins tout au long de l'année
4. mettre gratuitement à votre disposition des espaces et des personnes ressources pour vous écouter et vous soutenir
5. vous proposer des animations et soutenir vos projets culturels, citoyens, solidaires
6. favoriser notre engagement commun pour la transition écologique en sensibilisant et mettant en œuvre des actions responsables (tri, économies d'énergie, isolation des bâtiments, économie circulaire, bien-être, citoyenneté...)

Mon installation
à mon arrivée dans la résidence

Je reçois :

- √ mes **clés** et/ou un **badge**
- √ ma **carte** de résident
- √ mes **codes** de connexion à Internet
- √ un **formulaire** pour faire l'état des lieux d'entrée

J'ai des démarches à effectuer :

- √ **état des lieux d'entrée** : je complète l'état des lieux pré-rempli, le signe et le dépose à l'accueil de ma résidence **DANS LES 48H APRÈS MON ARRIVÉE**
- √ **loyer :** à mon arrivée dans le logement, je paye le loyer correspondant à mon premier mois via messervices.etudiant.gouv.fr dans la rubrique «Gérer son logement» > «Cité U»
- √ **aide au logement** : je télécharge l'attestation CAF sur messervices.etudiant.gouv.fr dans la rubrique «Gérer son logement» > «Cité U» > «Mon logement actuel» puis je saisis ma demande en ligne d'aide au logement sur caf.fr (voir le détail page 9)
- √ **carte de résident** : je dépose 2 photos à l'accueil de ma résidence pour finaliser ma carte de résident
- √ **distribution de mon courrier** : j'indique à mes correspondants mon bâtiment, le numéro de mon logement, l'adresse exacte et le code postal. **Je fais livrer mes colis dans les points relais** prévus par les entreprises de distribution car l'accueil de ma résidence ne peut pas les réceptionner pour des raisons de sécurité

Le premier jour dans mon logement, je fais couler l'eau des robinets pendant 10 minutes pour permettre le renouvellement de l'eau dans les canalisations.

Le paiement de mon loyer le 1er jour du mois suivant le mois d'occupation

Exemple : Je paie **avant le 1er** octobre mon loyer de septembre.

Si je paye mon loyer moi-même, 3 possibilités :

- **Je peux payer directement au secrétariat de ma résidence, par carte bancaire, chèque ou espèces.**
- **Je peux payer par virement : je demande un RIB au secrétariat de ma résidence.**
- **Je peux payer en ligne :**

1. Je prépare :
- ✔ ma **carte bancaire**
- ✔ **mon numéro INE (Identifiant National Étudiant)** noté sur mon certificat d'inscription ou sur ma notification de bourse). Si je n'en ai pas, je me munis de mon numéro de chambre

2. Je me connecte sur mon espace personnel via **www.messervices.etudiant.gouv.fr**

3. Dans la rubrique «Gérer son logement», je clique sur «Cité U» puis je choisis «Crous de Lyon»

4. Je clique sur «Payer le loyer» et j'effectue le paiement en toute sécurité

5. Je reçois un mail de confirmation qui me sert de justificatif de paiement électronique

Si mes parents ou une tierce personne souhaitent payer mon loyer à ma place :

1. La personne se connecte sur **https://cite-u.crous-lyon.fr/citeU-LYO/**

2. Elle renseigne son adresse mail pour recevoir la confirmation de paiement, l'identité de la personne logée (INE + nom + prénom, ou nom + prénom
+ date de naissance) et le montant du paiement

3. Elle clique sur «Payer le loyer» et effectue le paiement en toute sécurité

4. Elle reçoit un mail de confirmation

La demande d'aide au logement à la CAF

Je prépare :
- √ une adresse mail que je consulte régulièrement
- √ la décision d'admission et annexes financières
- √ le montant de mes revenus sur les deux dernières années
- √ un RIB (format BIC/IBAN)
- √ le numéro d'allocataire de mes parents et leur CAF d'appartenance, s'ils sont allocataires
- √ les coordonnées du secrétariat de ma résidence
- √ le montant du loyer hors charges

IMPORTANT SI MES PARENTS SONT ALLOCATAIRES : si je reçois une aide au logement, je ne serai plus considéré à la charge de mes parents et leurs prestations peuvent diminuer, voire être supprimées.

Je fais ma demande d'aide au logement sur caf.fr/faire une demande de prestation.

L'aide au logement est effective à partir du mois suivant mon entrée dans le logement et n'est pas rétroactive !

Si je ne renvoie pas ma demande à la CAF dans le mois qui suit mon entrée dans le logement, je ne recevrai pas d'aide pour les mois précédant l'envoi de ma demande.

Le premier paiement est généralement effectué deux mois après la demande. Par exemple : si je fais ma demande en ligne en septembre, mes droits seront ouverts en octobre et je recevrai mon premier paiement début novembre.

I Ma connexion à Internet

Toutes les résidences (sauf les logements en résidences pour personnes âgées) sont connectées à Internet via le réseau Wifirst PlanetCampus.

En cas de problème de connexion à Internet ou de mauvaise qualité de connexion, j'appelle le numéro d'assistance (01 88 24 61 68) pour déclarer l'incident à Wifirst.
Je leur communique mes nom, prénom, site, bâtiment/résidence, étage et numéro de chambre. Je note le numéro d'incident que je transmets par mail au référent étudiant ou au secrétariat de ma résidence pour les informer.

Pour me connecter au réseau PlanetCampus :

1. je sélectionne le réseau Wifi « PlanetCampus »
2. le portail de connexion s'ouvre automatiquement. Si ce n'est pas le cas, je saisis l'URL dans mon navigateur : « https://portal-selfcare.wifirst.net »
3. je peux ensuite me connecter de 2 manières différentes :

→ Via mon compte MesServicesEtudiant.gouv.fr (MSE) :

- √ je clique sur le bouton « S'identifier avec MesServices Etudiant »
- √ je saisis mes identifiants MSE (mail et mot de passe)
- √ je suis ensuite redirigé vers le portail pour créer un compte PlanetCampus
- √ une fois la création de compte validée, ma connexion est activée.

→ Via mon code de connexion :

- √ à mon arrivée lors de ma remise de clés, je récupère mon code auprès du gestionnaire de ma résidence
- √ je le saisis dans le bloc « Code de connexion » sur le portail PlanetCampus
- √ je crée ensuite mon compte PlanetCampus en remplissant mes nom, prénom, mail et choix du mot de passe
- √ une fois la création de compte validée, ma connexion est activée.

Bon à savoir

J'ai la possibilité d'activer gratuitement l'option Wifi privé afin de connecter l'ensemble de mes équipements sur mon réseau privé. Pour cela, je me rends sur mon Espace client (selfcare.wifirst.net), menu « Wifi privé » pour récupérer ma clé Wifi.
Je la saisis ensuite sur tous les équipements que je souhaite connecter.

Ma vie quotidienne
dans un lieu de vie partagé

Responsabilité de mon logement

- ✔ Je dois obligatoirement souscrire un contrat d'assurance habitation et de responsabilité civile
- ✔ Je suis responsable de mon logement, ainsi que du mobilier et du matériel mis à ma disposition. Je ne dois modifier ni la structure, ni l'accès ; le mobilier en place doit rester dans le logement
- ✔ J'ai l'interdiction d'intégrer dans le logement du mobilier ou un matelas venant de l'extérieur de la résidence afin de limiter l'infestation d'insectes nuisibles
- ✔ Je ne peux en aucun cas sous-louer mon logement moyennant le versement d'une contrepartie le plus souvent financière
- ✔ Je peux recevoir des visites, toujours en ma présence, mais je ne peux héberger personne
- ✔ Je ne peux installer aucune serrure supplémentaire dans mon logement

Règles de vie

- ✔ J'évite les activités bruyantes, même en journée, afin de respecter le travail et le repos des autres résidents
- ✔ Je laisse les espaces communs propres (cuisines, couloirs...) et je nettoie après chaque utilisation les plaques de cuisson, les murs à proximité, le four micro-ondes
- ✔ J'ai l'interdiction de consommer de l'alcool dans les locaux communs et dans les espaces extérieurs situés dans l'enceinte de la résidence ou du site
- ✔ Je ne fume pas ou ne vapote pas dans les halls, couloirs, lieux et espaces communs, ni dans mon logement.

©Thierry Fournier - Métropole de Lyon

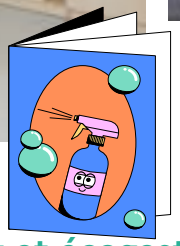

Retrouvez des conseils pour prendre soin de son logement et éviter les problèmes de nuisible dans le guide «Mieux chez soi» disponible à l'accueil.

Entretien de mon logement et écogestes

- ✔ **L'entretien du logement est à ma charge**
- ✔ Je ne peux pas avoir d'animaux dans mon logement, même occasionnellement
- ✔ **Je range, je nettoie et j'aère régulièrement mon logement pendant 5 à 10 minutes par jour**
- ✔ J'entretiens régulièrement l'évier, les placards, le frigo ; je détartre la douche, je nettoie les toilettes et l'abattant des WC avec du vinaigre blanc
- ✔ Je vide le réfrigérateur avant de partir en week-end ou en vacances

Pour éviter toute invasion de nuisibles :

- ✔ Je range et nettoie régulièrement les placards au vinaigre blanc, je ne laisse pas traîner de nourriture et je supprime tout encombrement du sol (boites en carton ayant contenu des aliments, papiers, livres, vêtements...)
- ✔ **Je vide les poubelles régulièrement** et je les dépose dans les containers prévus à cet effet
- ✔ Je n'apporte pas de mobilier de l'extérieur
- ✔ **Je signale immédiatement toute présence de nuisibles à l'accueil de ma résidence** (en personne ou par mail) et je respecte précisément les consignes indiquées pour pouvoir traiter efficacement mon logement et ne pas étendre la contamination aux autres logements

Tri des déchets

Et n'oubliez pas, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

Ne débranchez pas ou n'obstruez pas votre détecteur de fumée, il peut vous sauver la vie !

Ma sécurité

- ✔ Je veille à ce que personne ne profite de mon passage par la porte d'entrée pour s'introduire dans la résidence
- ✔ Je veille à bien refermer la porte d'entrée de la résidence lorsque j'y entre ou que j'en sors
- ✔ J'ai l'interdiction de débrancher ou d'obstruer les détecteurs de fumée installés dans mon logement
- ✔ Je m'engage à ne pas utiliser d'appareil à gaz, de convecteur électrique et de plaques de cuisson portables, de machine à laver et je ne surcharge pas les prises électriques
- ✔ Avant de m'absenter, je veille à éteindre ou débrancher mes appareils, à fermer les robinets et les fenêtres
- ✔ Afin d'éviter les accidents, il est interdit de déposer des objets sur les rebords des fenêtres ou de jeter quoi que ce soit par les fenêtres

Prévention incendie

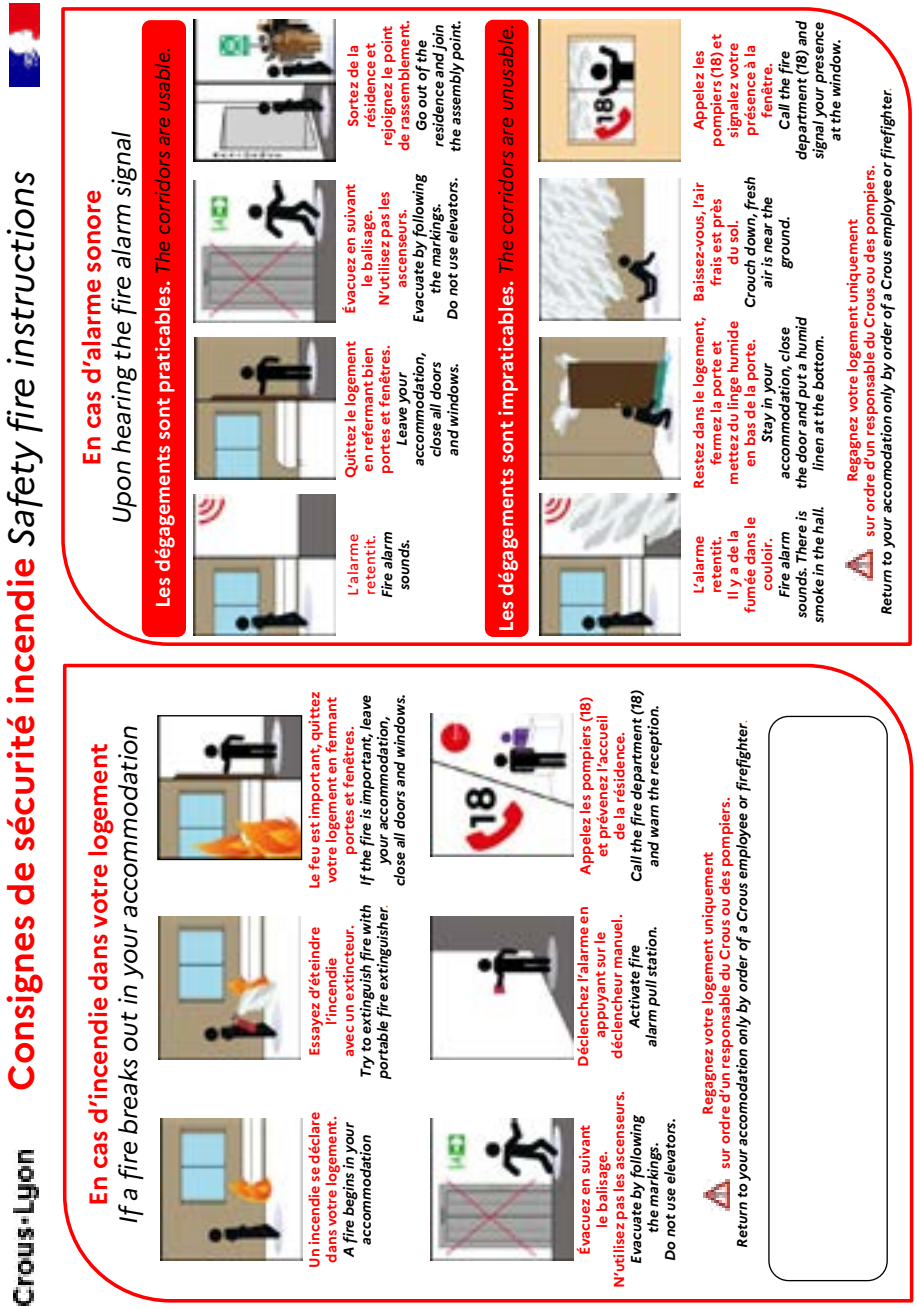

Les personnes ressources
à mon écoute

Accueil

Je peux m'adresser à la personne à l'accueil de ma résidence :

√ **si j'ai une demande administrative** (sur mon dossier, le paiement de mon loyer…), je peux aussi envoyer un mail à l'adresse Accueil de ma résidence (√ consulter la liste des contacts accueil à la page 26).

√ **s'il y a un problème technique dans mon logement ou dans les locaux communs** : une fuite, un dysfonctionnement de chauffage ou d'eau chaude, une ampoule grillée, un évier bouché, une invasion de nuisibles, une panne d'ascenseur…, je remplis le plus précisément possibe le formulaire en ligne : https://urlz.fr/mGBv ou en scannant le QRcode situé à la page 26. Le problème sera pris en charge par un agent technique du Crous qui interviendra directement dans mon logement si cela est nécessaire, en ma présence ou avec mon autorisation en cas d'absence. Un état des travaux réalisés me sera transmis après son passage.

Étudiants référents

√ **Des étudiants référents sont présents dans chaque résidence universitaire du Crous de Lyon**. Je peux les contacter si j'ai besoin de parler, si je rencontre une difficulté ou plus globalement si j'ai des questions (bourses, logement, aides sociales, vie étudiante…). (√ consulter la liste des contacts Étudiants référents page 26).

Handicap

√ **Le Crous de Lyon répond aux besoins des personnes en situation de handicap par l'aménagement des lieux d'accueil et des logements**. Il existe des logements adaptés pour différents types de déficiences. Je peux me rapprocher de la mission Handicap du Crous de Lyon pour mettre en place une situation personnalisée en fonction de mes besoins : handicap@crous-lyon.fr

Service social

√ **Les assistants et les assistantes du service social reçoivent gratuitement** tous les étudiants qui rencontrent des difficultés personnelles ou financières et les accompagnent dans la recherche de solutions. Je peux prendre rendez-vous par mail à ssocial@crous-lyon.fr en indiquant mon établissement d'inscription, ma filière, le motif de ma demande et mes coordonnées téléphoniques.

Santé

√ **Les services de santé étudiante sont des services gratuits accessibles à tous les étudiants et étudiantes.**

Les équipes médicales et paramédicales sont à l'écoute des étudiants, effectuent certaines vaccinations, apportent un soutien psychologique en collaboration avec des psychiatres, des psychlogues et des assistantes sociales.

√ Les consultations avec les spécialistes, sur rendez-vous, sont également gratuites (nutritionniste, tabacologue, gynécologue…). Je me renseigne auprès de mon université.

Santé mentale

√ **Le Crous de Lyon offre aux résidents et résidentes la possibilité de rencontrer gratuitement un ou une psychologue** de l'association Apsytude (horaires affichés en résidence). Je peux également me renseigner auprès des étudiants référents ou du secrétariat de ma résidence.

√ **Besoin de parler ?** Les psychologues du dispositif d'écoute national ACCA sont disponibles gratuitement 24/24 et 7/7 au 0800 73 08 15 pour tous les étudiants de l'académie de Lyon (Rhône, Ain et Loire). Sur rendez-vous, des consultations en anglais et espagnol peuvent avoir lieu.

L'Université de Lyon propose un portail santé qui regroupe toutes les informations nécessaires **pour se soigner et prendre soin de sa santé mentale : https://masante.universite-lyon.fr/**

Ma vie étudiante

Toutes les infos détaillées ici : https://www.crous-lyon.fr/sortir-bouger-creer/

Déplacements

Transports en commun

TCL
tarif boursier
10€
par mois

√ À Lyon avec TCL

Le réseau TCL fonctionne de 5 h à minuit, 7 j /7, sauf le 1er mai. Les métros sont en circulation jusqu'à 2h le vendredi et le samedi et des lignes de bus « Pleine Lune » circulent la nuit.

La carte Técély est le support de l'ensemble des abonnements du réseau.
tcl.fr | 04 26 10 12 12

√ À Bourg-en-Bresse avec RUBIS
rubis.grandbourg.fr

√ À Saint-Étienne avec la STAS
La carte OùRA est le support unique des titres de transport à Saint-Étienne et permet de voyager en Rhône-Alpes
reseau-stas.fr

√ À Roanne avec STAR
bus-star.com

En vélo ou en trottinette

√ À Lyon

Les Vélo'v sont en libre-service avec un abonnement ou à la journée
velov.grandlyon.com

Le service **freevelov.grandlyon.com** propose 10'000 vélos en prêt gratuit aux étudiants.

Les trotinettes sont disponibles sur **ridedott.com** et **tier.app.fr**.

√ À Saint-Étienne
Les Vélivert sont proposés en libre-service sur abonnement à la journée, à la semaine ou à l'année
velivert.fr.

Restauration universitaire

La restauration du Crous vous propose des **menus complets, variés et équilibrés à prix avantageux**, dans les **12 restaurants et 25 cafétérias,** à proximité des universités et des établissements d'enseignement supérieur.

Engagé dans une démarche de développement durable, le Crous de Lyon utilise quotidiennement des **produits frais**, de saison et de qualité pour une **alimentation plus saine et durable :**

- √ de la viande avec le Label Bleu-Blanc-Cœur
- √ du poisson issu de la pêche durable
- √ des fruits et légumes de saison et locaux
- √ des yaourts et du café bio
- √ une offre végétarienne...

Toutes les adresses et les horaires sur crous-lyon.fr/se-restaurer/

IZLY : le moyen de paiement sans contact

Simple, rapide et sécurisé, Izly permet de payer son repas dans les restaurants et cafétérias du Crous de Lyon.

Pour activer mon compte Izly :
lorsque je deviens étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur, j'active mon compte avec le mot de passe temporaire qui m'a été envoyé sur le mail que j'ai saisi lors du paiement de la CVEC.

Pour payer mon repas :

1. j'utilise ma carte d'étudiant multiservices et mon compte Izly sera automatiquement débité (si je l'ai bien rechargé !)

2. je télécharge l'appli Izly sur mon smartphone, je génère un QR code (à chaque repas) et le présente à la caisse

Animations en résidence universitaire

Les équipes animation du Crous de Lyon ont pour mission de créer du lien entre les étudiants, favoriser leur ouverture culturelle et encourager à l'éco-citoyenneté en organisant des évènements dans les résidences : pots de rentrée, soirées jeux, journées portes ouvertes, activités sportives…

Je contacte les animateurs et animatrices pour connaître le détail des activités et je rejoins les réseaux sociaux de ma résidence (√ consulter la liste des comptes Instagram à la page 26).

Je demande à l'accueil le guide «Les Clefs du Crous» qui répertorie les bons plans et les commerces autour de ma résidence.

Des rendez-vous toute l'année

Bons plans, rendez-vous, événements, échanges et idées accessibles toute l'année, pour se sentir bien dans sa vie étudiante.

√ **Des séances de sport et de yoga gratuites**

√ **Cuisine avec nos chefs :** des vidéos de recettes faciles et pas cher sur les chaînes TikTok et YouTube du Crous de Lyon

√ **Un jour, une recette :** 4 calendriers de recettes faciles à moins de 3€

√ **Les ateliers diet'** en resto' et cafet' pour faire le plein d'idées recettes

√ **Des bons plans** sur le compte Instagram **@crouslyon**

√ **Freestival les 22 et 23 septembre** à la résidence Delessert (145 avenue Jean Jaurès à Lyon 7)

√ **Festi'VE le 28 septembre** sur le Campus Tréfilerie à Saint-Étienne

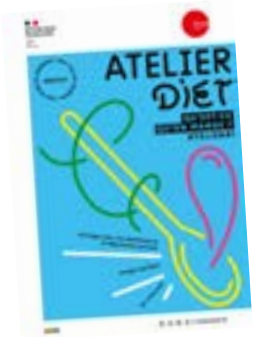

©Vincent Moncorgé

Soutien aux projets étudiants

Le Crous aide les étudiants à devenir acteurs de la vie universitaire en soutenant leurs projets.

√ **Le dispositif Culture-ActionS** permet d'obtenir **jusqu'à 1 300€** pour une initiative étudiante en faveur de l'action culturelle, de l'engagement et la solidarité, de la création artistique ou de la diffusion des sciences et techniques

√ Si j'ai un projet pour la vie étudiante en tant qu'association ou groupement d'étudiants, je peux aussi répondre aux **appels à projet CVEC (commissions chaque mois).**

Plusieurs commissions ont lieu chaque année. Plus d'infos sur crous-lyon.fr

Concours de création étudiante

Le Crous propose de participer à différents **concours de création artistique :** danse, musique, théâtre, nouvelle, photographie, bande dessinée, film court. Les prix attribués offrent des aides financières et un accompagnement pour développer des projets artistiques.

Renseignements par mail à culture@crous-lyon.fr ou sur crous-lyon.fr

Le **renouvellement** de mon **logement**

Pour pouvoir demander le renouvellement de mon logement, je ne dois pas le quitter de manière anticipée.
Je peux vivre en résidence pendant 5 années universitaires.

À partir de janvier 2024

√ Je me connecte sur messervices.etudiant.gouv.fr pour saisir mon Dossier Social Étudiant rubrique «Demande de Dossier social étudiant (DSE)» et je coche la case «demande de logement».

Début mars 2024

√ Je me connecte sur messervices.etudiant.gouv.fr rubrique « Cité U » puis « Crous Lyon » et « Mon Logement actuel ». Je clique ensuite sur « Demander mon renouvellement ».

Avant fin avril 2024

√ Si le récapitulatif reçu est exact, je n'ai rien à faire car ma demande sera étudiée. Bien suivre la réception du mail indiquant la proposition qui me sera faite et contacter ma résidence si besoin.

√ Si je dois fournir des justificatifs (corrections du récapitulatif ou dossier complété), je les envoie sans attendre.

La préparation de mon départ

Les contrats sont de 12 mois maximum, mais un départ anticipé est possible. Attention, si je quitte mon logement plus tôt, je ne peux pas prétendre au renouvellement. Si je souhaite un logement à la rentrée, je devrais refaire une demande classique via mon Dossier social étudiant.

Comment faire ?

1 Préavis

Un mois avant la date à laquelle je souhaite partir, je remets en main propre contre récépissé un courrier de préavis au secrétariat de ma résidence. Je peux aussi l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au directeur de ma résidence.
Je joins également un RIB

2 Rdv état des lieux

Je prends obligatoirement un rendez-vous en ligne ou auprès de l'administration de ma résidence pour l'état des lieux de sortie du logement

3 Nettoyage

Je récupère la fiche de conseils de nettoyage à l'accueil de ma résidence.
Je vide et nettoie le logement AVANT l'état des lieux

4 État des lieux

Je fais l'état des lieux de sortie

5 Boite aux lettres

Je vide la boite aux lettres et je déclare ma nouvelle adresse à La Poste pour le suivi du courrier

6 Rendre les clés

Je rends les clés et le badge à l'accueil de ma résidence et je règle mes dettes éventuelles

7 Dépôt de garantie

Je m'assure qu'on m'a restitué mon dépôt de garantie dans un **délai contractuel d'un mois après la remise des clés**, déduction faite d'éventuelles retenues

Contacts des résidences

Je pense à bien indiquer mes nom, prénom, résidence et numéro de logement, lorsque j'envoie un message à ma résidence.

3 contacts sont indiqués pour chaque résidence, dans cet ordre :
Accueil - Étudiants référents - Animation

Aimé Césaire
24 rue Maréchal Leclerc
69800 Saint-Priest
04 72 80 85 61
residences.lyon8@crous-lyon.fr
referent.cesaire@crous-lyon.fr
residences_lyon_8_saint_priest

Althéa
3 avenue Einstein
69626 Villeurbanne
04 78 93 34 21
jussieu@crous-lyon.fr
referent.jussieu@crous-lyon.fr
Residencedoua

Antonins
28-30-32 rue des Antonins
69626 Villeurbanne
04 78 93 34 21
jussieu@crous-lyon.fr
referent.jussieu@crous-lyon.fr
Residencedoua

André Allix
2 rue Sœur Bouvier 69005 Lyon
04 78 25 47 13
allix@crous-lyon.fr
referent.allix@crous-lyon.fr
residences_lyon_5_lyon_9

André Lirondelle-Château de la Buire
6 rue Rachais 69003 Lyon
04 78 60 13 20
cavalier@crous-lyon.fr
referent.lirondelle@crous-lyon.fr
residences_lyon_3

Arches d'Agrippa
Rue du Fort Saint-Irénée
69005 Lyon
04 78 25 47 13
allix@crous-lyon.fr
referent.allix@crous-lyon.fr
residences_lyon_5_lyon_9

Archimède
7A et 7B avenue Einstein
69626 Villeurbanne
04 78 93 34 21
jussieu@crous-lyon.fr
referent.jussieu@crous-lyon.fr
Residencedoua

Benjamin Delessert
145 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon
04 78 61 41 41
delessert@crous-lyon.fr
referent.delessert@crous-lyon.fr
residenceslyongerland

Bourg-en-Bresse
31 bd Jules Ferry
01000 Bourg en Bresse
04 78 93 34 21
jussieu@crous-lyon.fr
referent.bourgenbresse@crous-lyon.fr
Residencedoua

Bugeaud
119 rue Bugeaud 69006 Lyon
04 78 93 34 21
jussieu@crous-lyon.fr
referent.puvisbugeaud@crous-lyon.fr
Residencedoua

Chavanelle
9 rue Marcellin Allard
42100 Saint-Etienne
04 77 81 85 50
logclous@crous-lyon.fr
referent.chavanelle@crous-lyon.fr
Antennecrous42

Claudie Haigneré
29 rue du Professeur Joseph Nicolas
69008 Lyon
04 78 74 41 64
residences.lyon8@crous-lyon.fr
referent.saintexupery@crous-lyon.fr
residences_lyon_8_saint_priest

Commandant Charcot
2 rue sœur Bouvier 69005 Lyon
04 78 25 47 13
allix@crous-lyon.fr
referent.allix@crous-lyon.fr
residences_lyon_5_lyon_9

Confluence
120 rue Delandine 69002 Lyon
04 78 61 41 41
delessert@crous-lyon.fr
referent.confluence@crous-lyon.fr
residenceslyongerland

Croix du Sud
115 avenue Général Frère
69008 Lyon
04 78 00 82 85
residences.lyon8@crous-lyon.fr
referent.croixdusud@crous-lyon.fr
residences_lyon_8_saint_priest

Einstein
1 bis avenue Einstein
69626 Villeurbanne
04 78 93 34 21
jussieu@crous-lyon.fr
referent.jussieu@crous-lyon.fr
Residencedoua

Françoise Barré-Sinoussi
15 rue Guillaume Paradin
69008 Lyon
04 78 74 41 64
residences.lyon8@crous-lyon.fr
referent.paradin@crous-lyon.fr
residences_lyon_8_saint_priest

Fort Saint-Irénée
2 rue Sœur Bouvier 69005 Lyon
04 78 25 47 13
allix@crous-lyon.fr
referent.allix@crous-lyon.fr
residences_lyon_5_lyon_9

Garibaldi
360 rue Garibaldi 69007 Lyon
04 72 80 49 62
madeleine@crous-lyon.fr
referent.garibaldi@crous-lyon.fr
crouslyon

Jacques Cavalier
8 rue Jeanne Koelher 69003 Lyon
04 78 54 08 62
cavalier@crous-lyon.fr
referent.cavalier@crous-lyon.fr
residences_lyon_3

Jacques Perrin-Fayolle
2 rue Soeur Bouvier 69005 Lyon
04 78 25 47 13
allix@crous-lyon.fr
referent.allix@crous-lyon.fr
residences_lyon_5_lyon_9

Jean Meygret site de l'Antiquaille
9 rue Pierre Marion
69005 Lyon
04 78 25 47 13
allix@crous-lyon.fr
referent.allix@crous-lyon.fr
residences_lyon_5_lyon_9

Joseph Cartellier
71-77 rue Jean Jaurès
69100 Villeurbanne
04 78 54 35 15
cavalier@crous-lyon.fr
referent.cartellier@crous-lyon.fr
residences_lyon_3

Jussieu / Jussieu Studios
3 avenue Einstein
69626 Villeurbanne
04 78 93 34 21
jussieu@crous-lyon.fr
referent.jussieu@crous-lyon.fr
Residencedoua

La Duchère
3 rue Françoise Giroud
04 78 25 47 13
allix@crous-lyon.fr
referent.allix@crous-lyon.fr
residences_lyon_5_lyon_9

Les Girondins
39 rue Pré Gaudry 69007 Lyon
04 78 61 41 41
delessert@crous-lyon.fr
referent.girondins@crous-lyon.fr
residenceslyongerland

Les Quais
96 rue Pasteur 69007 Lyon
04 72 80 49 62
madeleine@crous-lyon.fr
referent.lesquais@crous-lyon.fr
crouslyon

Madeleine
4 rue du Sauveur 69007 Lyon
04 72 80 49 62
madeleine@crous-lyon.fr
referent.madeleine@crous-lyon.fr
crouslyon

Marius Patay
17 rue Miriam Makéba 69008 Lyon
04 78 61 41 41
delessert@crous-lyon.fr
referent.patay@crous-lyon.fr
residenceslyongerland

Métare
25 bd Dr Paul Michelon
42000 Saint-Etienne
04 77 81 85 50
logclous@crous-lyon.fr
referent.metare@crous-lyon.fr
Antennecrous42

Madeleine Monod
82 Boulevard du 11 Novembre 1918
69100 Villeurbanne
04 37 42 31 40
puvis@crous-lyon.fr
referent.puvisbugeaud@crous-lyon.fr
Residencedoua

Paradin
19 rue Guillaume Paradin
69008 Lyon
04 72 62 83 01
residences.lyon8@crous-lyon.fr
referent.paradin@crous-lyon.fr
residences_lyon_8_saint_priest

Parc Blandan
Résidence pour la réussite
4 ruelle du Grand Casernement
69007 Lyon
04 72 80 49 62
cavalier@crous-lyon.fr
referent.blandan@crous-lyon.fr
residences_lyon_3

Paul Bert
8 rue Moissonier 69003 Lyon
04 78 54 08 62
cavalier@crous-lyon.fr
referent.paulbert@crous-lyon.fr
residences_lyon_3

Philomène Magnin
1 place Abbé Larue 69005 Lyon
04 78 25 47 13
allix@crous-lyon.fr
referent.allix@crous-lyon.fr
residences_lyon_5_lyon_9

Puvis de Chavannes
29 rue Marguerite
69100 Villeurbanne
04 37 42 31 40
puvis@crous-lyon.fr
referent.puvisbugeaud@crous-lyon.fr
Residencedou

Résidence intergénérationnelle Georges Rinck
21 rue Delandine 69002 Lyon
04 78 61 41 41
delessert@crous-lyon.fr
referent.georges-rinck@crous-lyon.fr
residenceslyongerland

Roanne
20-22 rue Raoul Follereau
42300 Roanne
04 77 72 72 55
roanne@crous-lyon.fr
referent.roanne@crous-lyon.fr
Antennecrous42

Saint-Exupéry
92 avenue Jean Mermoz
69008 Lyon
04 78 74 41 64
residences.lyon8@crous-lyon.fr
referent.saintexupery@crous-lyon.fr
residences_lyon_8_saint_priest

Tonkin
20 rue Salvador Allende
69100 Villeurbanne
04 37 42 31 40
puvis@crous-lyon.fr
referent.puvisbugeaud@crous-lyon.fr
Residencedoua

Tréfilerie
18-20 rue Richard
42100 Saint-Etienne
04 77 81 85 50
logclous@crous-lyon.fr
referent.trefilerie@crous-lyon.fr
Antennecrous42

Voltaire
67 rue Voltaire 69003 Lyon
04 78 61 41 41
delessert@crous-lyon.fr
referent.voltaire@crous-lyon.fr
residenceslyongerland

Un problème dans mon logement ?
Je fais une demande d'intervention via le formulaire :

crous-lyon.fr/se-loger/je-suis-resident-crous/

Assistance Wifirst : 01 88 24 61 68

CROUS DE LYON
59 rue de la Madeleine
69365 Lyon cedex 07
Tél : 04 72 80 17 70

ANTENNE DE SAINT-ÉTIENNE
11 rue Tréfilerie
42023 Saint-Étienne cedex 02
Tél : 04 77 81 85 50